

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/ordonnance/2021/04/15/2021020840/justel>

---

Dossier numéro : 2021-04-15/18

## Titre

15 AVRIL 2021. - Ordonnance portant assentiment à l'accord entre le Royaume de Belgique et la République d'Arménie sur l'exercice des activités à but lucratif par des membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires, signé à Bruxelles le 4 décembre 2018

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 23-04-2021 page : 37649

Entrée en vigueur : 03-05-2021

---

## Table des matières

Art. 1-2

---

## Texte

Article [1er](#). La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

[Art. 2](#). L'Accord entre le Royaume de Belgique et la République d'Arménie sur l'exercice des activités à but lucratif par des membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires, signé à Bruxelles le 4 décembre 2018, sortira son plein et entier effet.